

« La compliance est désormais un avantage concurrentiel »



Entretien croisé avec
Natacha Lesellier,
Présidente, et **Maximilien Roche**,
Trésorier, Le Cercle de la Compliance

Fondé en 2011 pour rompre l'isolement des compliance officers, le Cercle de la Compliance s'est imposé en quinze ans comme le hub incontournable de l'écosystème compliance en France. Natacha Lesellier, Présidente, et Maximilien Roche, Trésorier, reviennent sur une ambition qui ne faiblit pas : **faire de la compliance un levier de performance, et rayonner à l'international.**

Le Cercle de la Compliance fête plus de quinze ans d'existence. Qu'est-ce qui a changé dans la façon dont les entreprises perçoivent la compliance depuis 2011 ?

Natacha Lesellier : À sa création, le Cercle répondait à un besoin simple : offrir aux compliance officers un espace d'échange, car ils sont souvent seuls dans leur entreprise. Nous poursuivons aussi deux autres objectifs : faire mieux connaître la fonction compliance auprès des acteurs économiques, et faire rayonner la compliance « à la française » à l'international, notamment via notre participation à l'ENFCO, le réseau européen des associations de compliance officers, dont nous assurons la présidence cette année.

Maximilien Roche : Ce que nous avons constaté au fil des ans, c'est une vraie transformation du regard porté sur la compliance. Elle est aujourd'hui moins perçue comme une contrainte que comme une opportunité d'amélioration de la conduite des affaires. Chez les acteurs les plus matures, elle est même devenue un avantage concurrentiel.

Vos membres viennent d'horizons très différents. Comment cette diversité enrichit-elle concrètement les travaux du Cercle ?

N. L. : Nos plus de 200 membres sont majoritairement des Chief Compliance

Officers issus de secteurs variés. Nous accueillons également des juristes d'entreprise, des DRH ou des directeurs financiers amenés à travailler avec la compliance au sein de leur organisation. Nous acceptons par ailleurs, dans une proportion limitée et sur sélection, quelques avocats, consultants et fournisseurs de solutions de la « compliance tech ». Cette diversité fait notre force.

M.R. : Le Cercle est devenu un véritable hub de l'écosystème compliance, un lieu où se concentrent toutes les compétences autour de ces enjeux. Nos partenariats avec d'autres associations « sœurs » comme l'IFACI, l'AMRAE et maintenant l'AFJE nous permettent également de briser les silos.

Vous lancez une formation en ligne sur les enquêtes internes, en partenariat avec l'EDHEC. Pourquoi ce sujet, et à qui s'adresse-t-elle ?

N. L. : Elle s'adresse à toute personne susceptible de mener une enquête interne : juristes d'entreprise, compliance officers, RH, auditeurs internes. C'est une formation assez unique sur le marché car il n'existe aujourd'hui pas d'autre option pour se former en ligne sur ce sujet et recevoir par ailleurs un certificat d'une grande école de commerce tel que l'EDHEC. Nous avons déjà co-construit une formation sur les contrôles comptables anti-corruption

avec eux. Cette nouvelle formation sur les enquêtes touche un public plus large encore, et répond à un besoin croissant : transférer le savoir des compliance officers vers d'autres fonctions de l'entreprise.

Quels sont vos prochains chantiers, en France et à l'international ?

M.R. : Dans le cadre de notre présidence de l'ENFCO, nous organisons en novembre à Paris une grande conférence européenne autour du thème « Compliance et géopolitique ».

N. L. : Nous avons également prévu de prendre position sur la proposition de loi relatif aux enquêtes internes et concernant la transposition de la nouvelle directive européenne anti-corruption.



Coordonnées :

- contact@lecercledelacompliance.com
- www.lecercledelacompliance.com